

27 juin 2017
Français
Original: anglais*

**Douzième Réunion des chefs des services
chargés au plan National de la lutte contre
le trafic illicite des drogues, Europe**
Vienne, 27-30 juin 2017

Projet de rapport

Rapporteur: Kris Lapiere (Belgique)

**Application des recommandations adoptées à la onzième Réunion
des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le
trafic illicite des drogues, Europe**

1. À sa 1^{re} séance, tenue le 27 juin 2017, la Réunion a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé "Application des recommandations adoptées à la onzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe". Elle était saisie d'un document ([UNODC/HONEURO/12/4](#)) que le Secrétariat avait établi en se fondant sur les renseignements fournis par les gouvernements en réponse à un questionnaire qui avait été adressé à tous les États participant à la Réunion. Au 28 avril 2017, des réponses avaient été reçues des Gouvernements des pays suivants: Allemagne, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan et Turquie. Après cette date, il avait été reçu de la Belgique, du Canada, de la France, de Malte, du Portugal et du Royaume-Uni, des réponses que le Secrétariat, du fait de leur soumission tardive, n'avait pas été en mesure de prendre en compte dans le rapport.

2. La réunion a été informée de la mise en œuvre des recommandations par le Secrétariat.

3. S'agissant de la mise en œuvre des recommandations relatives au Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP), la réunion a été informée du niveau de participation de plusieurs délégations au projet ou de l'appui fourni. De nombreux pays ont fait état de la coopération étroite et de l'échange d'informations entre les services de détection et de répression présents dans leurs aéroports et certains ont indiqué qu'ils avaient mis en place une équipe aéroportuaire conjointe chargée des interceptions dans le cadre de l'initiative AIRCOP. La plupart des pays ont indiqué avoir mis en place une coopération opérationnelle dans le domaine du partage d'informations entre les autorités, telles que les informations préalables sur les passagers et les données des dossiers passagers. Dans certains pays, ces initiatives

* Disponible uniquement en anglais, espagnol, français et russe, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



étaient liées à la mise en œuvre d'une directive de l'Union européenne dans ce domaine.

4. S'agissant de l'application des recommandations concernant le Programme mondial de contrôle des conteneurs, la réunion a été informée des diverses mesures prises pour mettre en œuvre le Programme et intensifier la coopération avec les États d'origine et de transit de la drogue. Certains gouvernements avaient déjà rejoint le Programme mondial de contrôle des conteneurs et utilisaient le système ContainerCOMM, tandis que d'autres envisageaient encore cette possibilité. La plupart des pays ont indiqué qu'ils aidaient d'autres États à enquêter sur les saisies de drogues effectuées dans le fret conteneurisé destiné à l'Europe. Certains États ont indiqué qu'une formation pertinente avait été dispensée au niveau international, notamment dans le cadre du Programme de contrôle des conteneurs.

5. S'agissant des dispositions concernant la production de drogues synthétiques et les mesures visant à faire face à l'évolution des tendances relatives à l'usage de drogues, aux nouvelles substances psychoactives et aux précurseurs, la plupart des gouvernements avaient mis en œuvre des mesures de contrôle concernant le statut des nouvelles substances psychoactives. Un certain nombre de pays ont indiqué avoir ajouté certaines nouvelles substances psychoactives à leurs listes de substances placées sous contrôle, certaines substances correspondant aux définitions génériques de certains groupes de substances, d'autres étant classées individuellement. De nombreux pays ont déclaré mener des recherches concernant les effets néfastes des nouvelles substances psychoactives sur la santé humaine. Plusieurs pays avaient mis en place un système national d'alerte rapide en coopération avec l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT). S'agissant de la vente de nouvelles substances psychoactives sur Internet, de nombreux pays ont indiqué avoir renforcé la coopération avec les services postaux et de messagerie en vue d'élaborer des stratégies pour intercepter ces substances.

6. S'agissant des recommandations sur les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites, la plupart des pays échangeaient des informations avec les services nationaux de renseignements financiers dès le début des enquêtes. Certains pays ont indiqué avoir élaboré des lignes directrices pour les enquêtes financières en matière de blanchiment d'argent, tandis que dans d'autres pays, des enquêtes conjointes étaient menées par les services de détection et de répression et la cellule nationale de renseignement financier, afin de partager des informations le plus rapidement possible. Des équipes d'enquêtes conjointes interservices avaient été créées dans un certain nombre de pays pour enquêter sur le blanchiment du produit du trafic de drogues, comme cela avait été recommandé.
